

Rapport d'activité 2012

Sommaire

- 2012 : 3^{ème} et dernière année d'exercice de la convention cadre État-FPSPP 2010-2012 page **2**
- La mission animation page **3**
- La mobilisation des ressources financières page **4**
- La péréquation page **6**
- Les appels à projets page **8**
- Le bilan de la convention cadre État-FPSPP 2010-2012 page **10**
- 2013-2015 : la convention cadre État-FPSPP du 12 février 2013 page **12**

Le présent rapport d'activité retrace autour de chiffres et indicateurs clés l'action du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels sur l'année 2012.

Une action inscrite dans le cadre de la convention cadre État-FPSPP 2010-2012, en direction des salariés les moins qualifiés et des demandeurs d'emploi ayant un projet de formation, et déclinée autour de ses trois moyens d'intervention que sont la péréquation, les projets et l'animation des réseaux.

Ce rapport est l'occasion de dresser un bilan récapitulatif des actions conduites par le Fonds Paritaire depuis la signature de la convention cadre 2010-2012, l'année 2012 étant la dernière année d'exercice inscrite dans ce cadre.

Au-delà de l'exercice 2012, l'activité du Fonds Paritaire se prolonge dans le cadre de la nouvelle convention cadre État-FPSPP signée le 14 janvier 2013 pour une nouvelle période triennale, de 2013 à 2015. Une nouvelle page de l'histoire du Fonds Paritaire est ouverte.

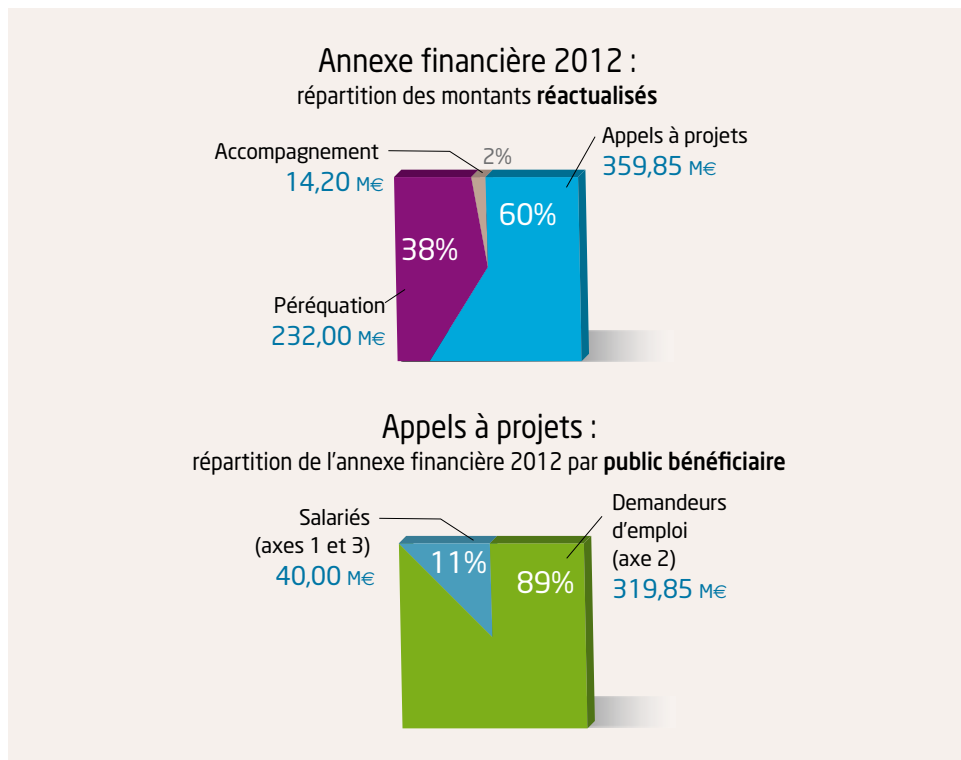
Le fonctionnement du Fonds Paritaire s'inscrit dans un contexte économique difficile, de prévisions de croissance encore très faibles sur 2013 et un taux de chômage en progression constante. Une nouvelle réforme de la formation professionnelle est programmée, sur la base d'un accord national interprofessionnel et d'une future loi. Ces éléments impacteront l'activité du Fonds Paritaire dès le deuxième exercice de la convention cadre 2013-2015.

2012 : 3^{ème} et dernière année d'exercice de la convention cadre État-FPSPP 2010-2012

Les actions du Fonds Paritaire sur l'année 2012 s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par la convention cadre signée le 15 mars 2010 pour la période 2010-2012, et de l'annexe financière 2012 signée le 7 mars 2012.

Et ce, à travers trois axes d'intervention : les appels à projets, la péréquation et un programme d'accompagnement.

Focus sur l'annexe 2012



	Montant initial de l'annexe 2012 (M€)	Montant réactualisé* de l'annexe 2012 (M€)
Axe 1 - Actions engagées dans le cadre du chômage partiel	35,00	35,00
Axe 2 - Actions demandeurs d'emploi	219,85	319,85*
Axe 3 - Actions socles de compétences, lutte contre l'illettrisme	5,00	5,00
Sous-total Appels à projets	259,85	359,85
Péréquation OPCA	205,00	185,00
Péréquation OPACIF	47,00	47,00
Sous-total Péréquation	252,00	232,00
Services dématérialisés d'information et d'orientation	1,80	1,80
Mesures d'accompagnement (Appel à projets « Développeurs de l'alternance » ; Comité français des olympiades des métiers - COFOM)	10,40	10,40
Evaluation	2,00	2,00
Sous-total Accompagnement	14,20	14,20
Total 2012	526,05	606,05

*A noter : le montant total prévu dans l'annexe 2012 a été réactualisé à la hausse dans le courant de l'année pour passer à 606,05 M€ :
 - l'axe 2 est passé à 319,85 M€ (+100 M€), pour faire face à l'augmentation des demandes de financement du CSP (+79 M€), de la POE (+14 M€) et du CIF-CDD (+ 7 M€) ;
 - la péréquation OPCA a été diminuée de 20 M€ pour passer à 185 M€.

La mission animation

Harmonisation des règles de fonctionnement, formation des collaborateurs, charte d'engagement, évaluation... Le FPSPP a poursuivi et intensifié sa fonction d'animation des réseaux OPCA et OPACIF en 2012. Une mission indispensable pour optimiser la gestion de la péréquation et des projets, l'accompagnement des OPCA et des OPACIF, et favoriser la diffusion et le partage des bonnes pratiques.

Opérations phares

- L'animation du réseau des OPCA et des OPACIF s'est structurée autour de **chantiers prioritaires** : organisation de réunions thématiques, accompagnement dans la mise en œuvre des appels à projets, animation du réseau des directeurs et organisation des rencontres nationales des présidents d'OPCA et OPACIF...
- La mise en place de **chantiers nationaux pour le réseau des FONGECIF et du FAF.TT** permet une bonne appropriation des enjeux par l'ensemble des acteurs, en offrant un espace de réflexion et de propositions sur la gestion des dispositifs, la gestion de la structure des FONGECIF, la qualité de l'offre de service, la valorisation de l'action des FONGECIF et du FAF.TT, les partenariats nationaux et la relation avec les prestataires de formation.
- La **coordination des process et supports** dans les deux réseaux contribue à une mise en œuvre cohérente des dispositifs (CSP, POE, protocole individuel de formation dans le cadre de la formation à distance).
- L'**harmonisation des règles de prise en charge** des actions de formation par le réseau des FONGECIF et du FAF.TT constitue une garantie de cohérence, transparence et équité.

Publications

- **Charte des bonnes pratiques** pour les OPCA et les entreprises afin de développer la simplification, la lisibilité, le service de proximité ¹
- **2^{ème} enquête nationale post-CIF**, « L'impact du Congé individuel de formation – Seconde évaluation nationale » ²
- « **Les Fongecif à la rencontre des usagers** », Collection « les cahiers du FONGECIF – Expériences et initiatives » ³
- **Guide méthodologique à l'usage des CPNE**, « Mise en place d'une démarche CQP-CQPI au sein d'une branche » ⁴

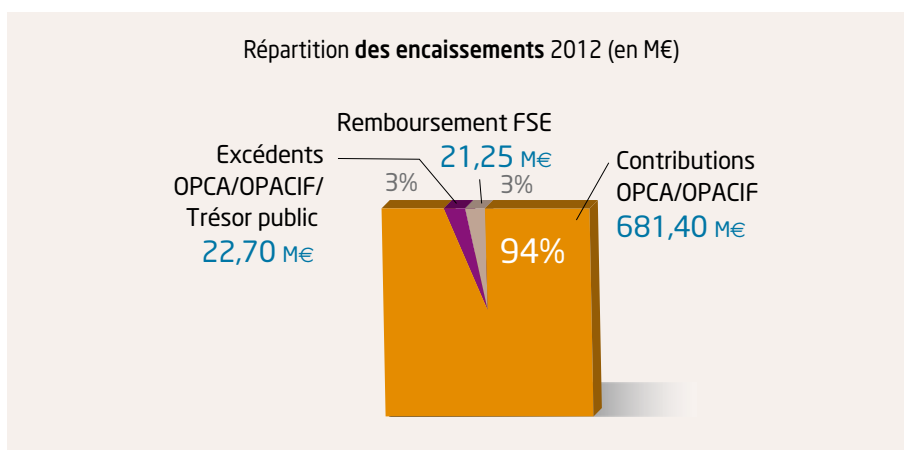
Publications à consulter sur le site internet du FPSPP : www.fpspp.org



La mobilisation des ressources financières

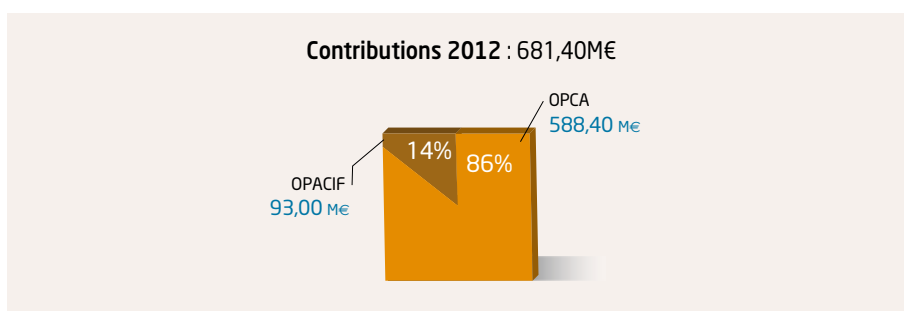
En 2012, le FPSPP a géré 1,674 milliards d'euros de flux financiers : 725,35 M€ d'encaissements et 948,80 M€ de décaissements. Les contributions des OPCA et OPACIF représentent 94% des encaissements. La péréquation et les appels à projets représentent quant à eux 58% des décaissements en 2012.

Encaissements 2012 : 725,35 M€



- La subvention FSE est remboursée par le FPSPP aux OPCA et OPACIF au fur et à mesure de la réalisation des projets. Elle renforce la capacité d'engagement du FPSPP. En revanche, non disponible dans un premier temps, elle grève sa trésorerie.
- En 2012, les excédents sont versés par 4 OPCA pour la professionnalisation, 1 OPACIF au titre du CIF-CDI, 4 OPACIF et 2 FONGECIF pour le CIF-CDD.

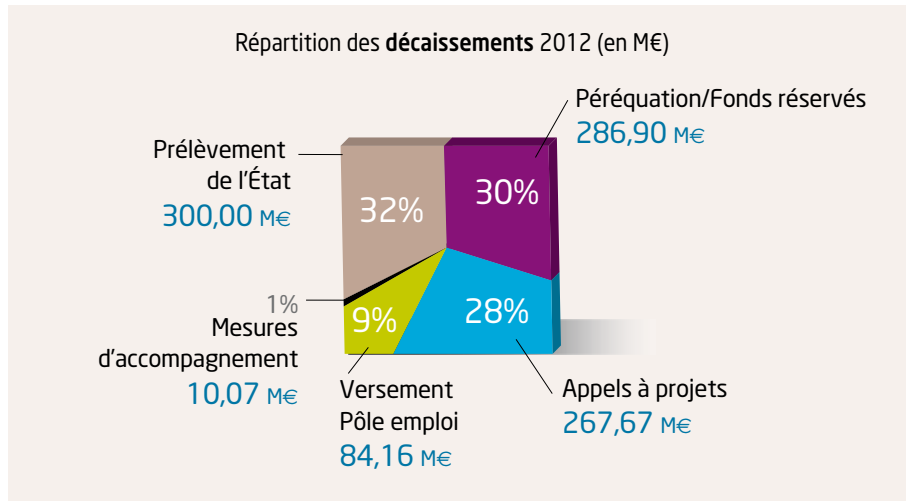
Contributions 2012 : 681,40 M€



- 45% des contributions versées par les OPCA en 2012 relèvent des fonds Professionnalisation et 55% du Plan de formation.
- 78% des contributions des OPACIF en 2012 sont versées au titre du CIF-CDI et 22% au titre du CIF-CDD.
- Il s'agit des contributions encaissées en 2012, qui sont comptablement rattachées à l'exercice 2011 (en charges à payer pour les OPCA/OPACIF, en produits à recevoir pour le FPSPP).

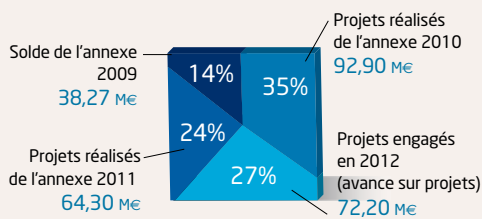
**A noter : le taux de contribution des OPCA et OPACIF est arrêté par le ministre en charge de la formation professionnelle sur proposition des organisations d'employeurs et de salariés représentatives, après consultation du « hors champ ». Le taux fixé pour le reversement à opérer avant le 30 juin 2012 (arrêté du 22 novembre 2011 paru au Journal officiel du 1^{er} décembre 2011) était de 10% (13% en 2010, 10% en 2011). Un taux réduit de 5% est appliqué pour les professions agricoles mentionnées aux 1^o à 4^o de l'article L. 722-1 du Code rural ainsi que dans les coopératives d'utilisation de matériel agricole (arrêté du 08 mars 2010 paru au Journal officiel du 13 mars 2010).*

Décaissements 2012 : 948,80 M€

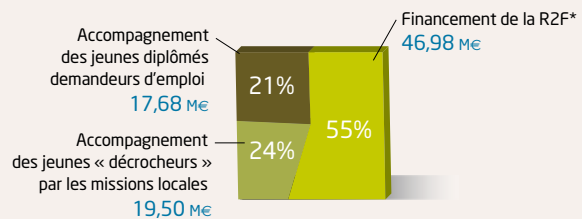


- Pour la première année en 2012, le FPSPP a dû gérer des décaissements sur 4 années, soit sur la totalité de la durée du cycle de réalisation et de paiement des projets.
- Les prélèvements répétés de l'État en 2011 et 2012 ont eu des répercussions sur le niveau de trésorerie du FPSPP, qui a été débiteur dès janvier 2013.
- Les mesures d'accompagnement se décomposent en 9,67 M€ pour le financement des développeurs de l'alternance dans les OPCA au titre de l'annexe 2011 et 0,4 M€ pour le Comité français des olympiades des métiers (COFOM).

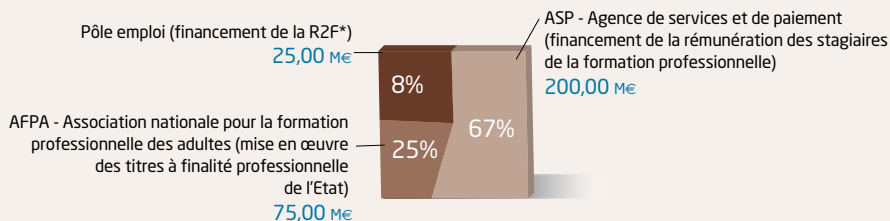
■ Décaissements appels à projets 2012 : 267,67 M€



■ Versements à Pôle emploi 2012 : 84,16 M€



■ Prélèvement de l'État 2012 : 300 M€

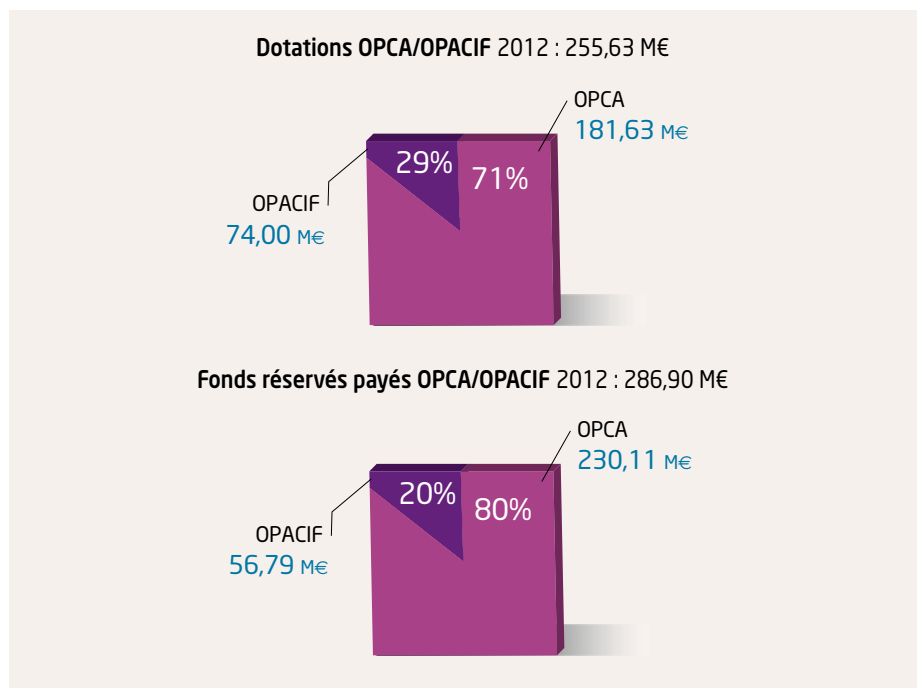


* Rémunération de fin de formation des demandeurs d'emploi en formation

La péréquation

Du latin *paraequare* (« égaliser »), le système de péréquation s'exerce entre OPCA, d'une part, et entre OPACIF, d'autre part. Concrètement, le FPSPP effectue des transferts financiers pour permettre, sous certaines conditions, la prise en charge d'actions de formation excédant les ressources propres des organismes collecteurs. Chaque OPCA et OPACIF se voit ainsi attribuer, selon ses besoins, une « dotation en fonds réservés », laquelle lui est ensuite versée, en fonction de ses besoins en trésorerie (« fonds réservés payés »).

Indicateurs clés



Péréquation OPCA 2012 : 230,11 M€ de fonds réservés payés

Montant des fonds réservés payés OPCA	En M€
AFDAS	7,03
AGEFOS PME	68,05
ANFA	3,43
CONSTRUCTYS	39,64
FAFIH	17,26
FORCO	45,99
OPCALIA	33,07
OPCALIM	4,43
OPCA PL	6,85
OPCAMS	4,36
Total	230,11

- Le montant global des dotations OPCA s'élève à 181,63 M€ et celui des fonds réservés payés à 230,11 M€.
- 9 OPCA ont bénéficié de dotations en fonds réservés en 2012 (tous ont mobilisé des versements).

A noter : l'OPCAMS n'existant plus après le 31/12/2011, la dotation en fonds réservés qui lui était attribuée est transférée aux OPCA « repreneurs », AGEFOS PME et OPCALIA, en besoin de ressources complémentaires.

Péréquation OPACIF 2012 : 56,79 M€ de fonds réservés payés

Montant des fonds réservés payés OPACIF	En M€
AFDAS	1,34
FAF.TT	2,21
Fongecif Aquitaine	2,35
Fongecif Auvergne	0,99
Fongecif Bourgogne	2,47
Fongecif Bretagne	2,80
Fongecif Centre	1,65
Fongecif Corse	0,15
Fongecif Franche-Comté	1,53
Fongecif Ile-de-France	13,88
Fongecif Languedoc-Roussillon	1,74
Fongecif Limousin	0,75
Fongecif Lorraine	1,32
Fongecif Martinique	0,35
Fongecif Midi-Pyrénées	3,06
Fongecif Nord-Pas-de-Calais	3,53
Fongecif Basse-Normandie	1,25
Fongecif Haute-Normandie	0,51
Fongecif Pays-de-la-Loire	4,25
Fongecif Poitou-Charentes	2,08
Fongecif PACA	4,23
Fongecif Rhône-Alpes	4,35
Total	56,79

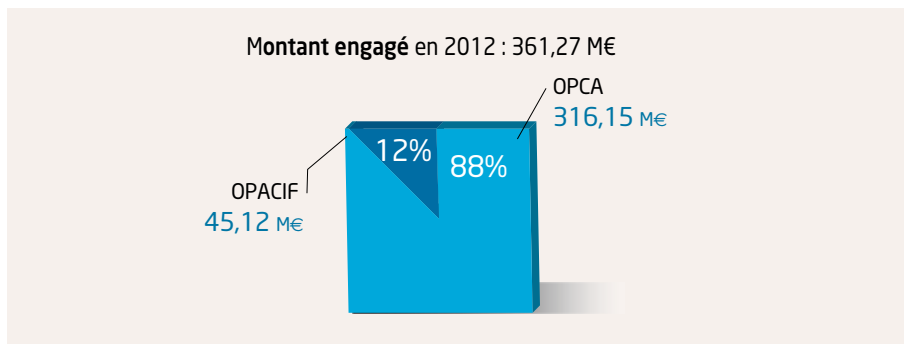
- Le montant global des dotations s'élève à 74 M€. Il comprend le montant initial prévu de 47 M€ (annexe 2012), auxquels s'ajoutent 27 M€ provenant d'une reprise de fonds réservés de 2010, non utilisée par les OPACIF.
- Le montant des fonds réservés payés est de 56,79 M€.
- 34 OPACIF ont bénéficié de dotations en fonds réservés en 2012.
- 22 OPACIF ont mobilisé des versements.

Les appels à projets

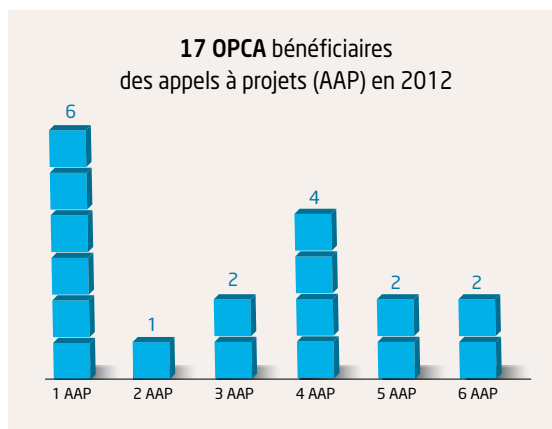
Les appels à projets permettent de mettre en œuvre les orientations politiques décidées par les partenaires sociaux. Ainsi, des ressources affectées sur des actions prioritaires bénéficient aux entreprises et aux salariés via les dossiers retenus présentés par les OPCA et les OPACIF en réponse aux appels à projets.

En 2012, le FPSPP a publié 9 appels à projets, dans le prolongement des projets 2010 et 2011. Le montant total programmé est pratiquement égal au montant prévisionnel de l'annexe 2012 (359,85 M€).

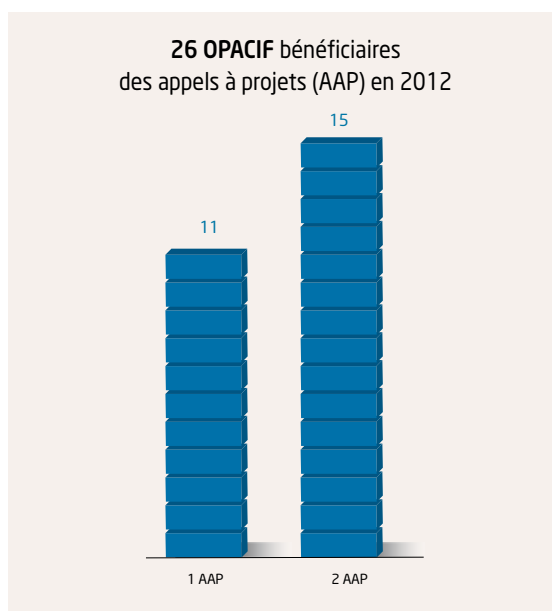
Indicateurs clés



- 8 appels à projets publiés sur les axes 1 et 2 (dont 2 réservés aux OPACIF : CIF-CDD et CSP Article 4).
- 1 appel à projets spécifique « développeur de l'alternance ».
- 104 opérations : 61% portées par des OPCA et 39% par des OPACIF.
- 359,85 M€ prévus dans l'annexe 2012 réactualisée.
- 361,27 M€ engagés par le FPSPP en 2012.



- 6 OPCA ont répondu à un seul appel à projets.
- 8 OPCA ont répondu à 4 appels à projets ou plus.



- 15 OPACIF ont répondu à 2 appels à projets.
- 11 OPACIF ont répondu à un seul appel à projets.

Axe 1

Actions de qualification et de requalification des salariés

Projets	Opérations	Montants annexe 2012 (M€)	Montants FPSPP engagés (M€)
Chômage partiel OPCA	6	35,00	40,75

Axe 2

Projets demandeurs d'emploi*

Projets	Opérations	Montants annexe 2012 (M€)	Montants FPSPP engagés (M€)
Congé individuel de formation (CIF) CDD métropole + CIF (CDD) DOM	23	36,98	36,2
Convention de reclassement personnalisé (CRP) et Contrat de transition professionnelle (CTP)	18	25,00	23,9
Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)	10	124,05	140
Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) Article 4	18	8,00	8,92
Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) dans les DOM	2	2,50	5,00
Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)	12	88,96	81,80
Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)	15	25,00	24,70
Total Axe 2	98	310,59	320,52

* L'axe 2 comprend également le financement de la rémunération de fin de formation (R2F) d'un montant de 9 M€ à engager en 2012, soit un total général Axe 2 de 276,96 M€.

Axe 3

Socle de compétences transférables, savoirs de base, illettrisme

- Aucun appel à projets n'a été publié en 2012. Il s'agissait de renforcer les projets engagés en 2011 à hauteur de 5 M€.

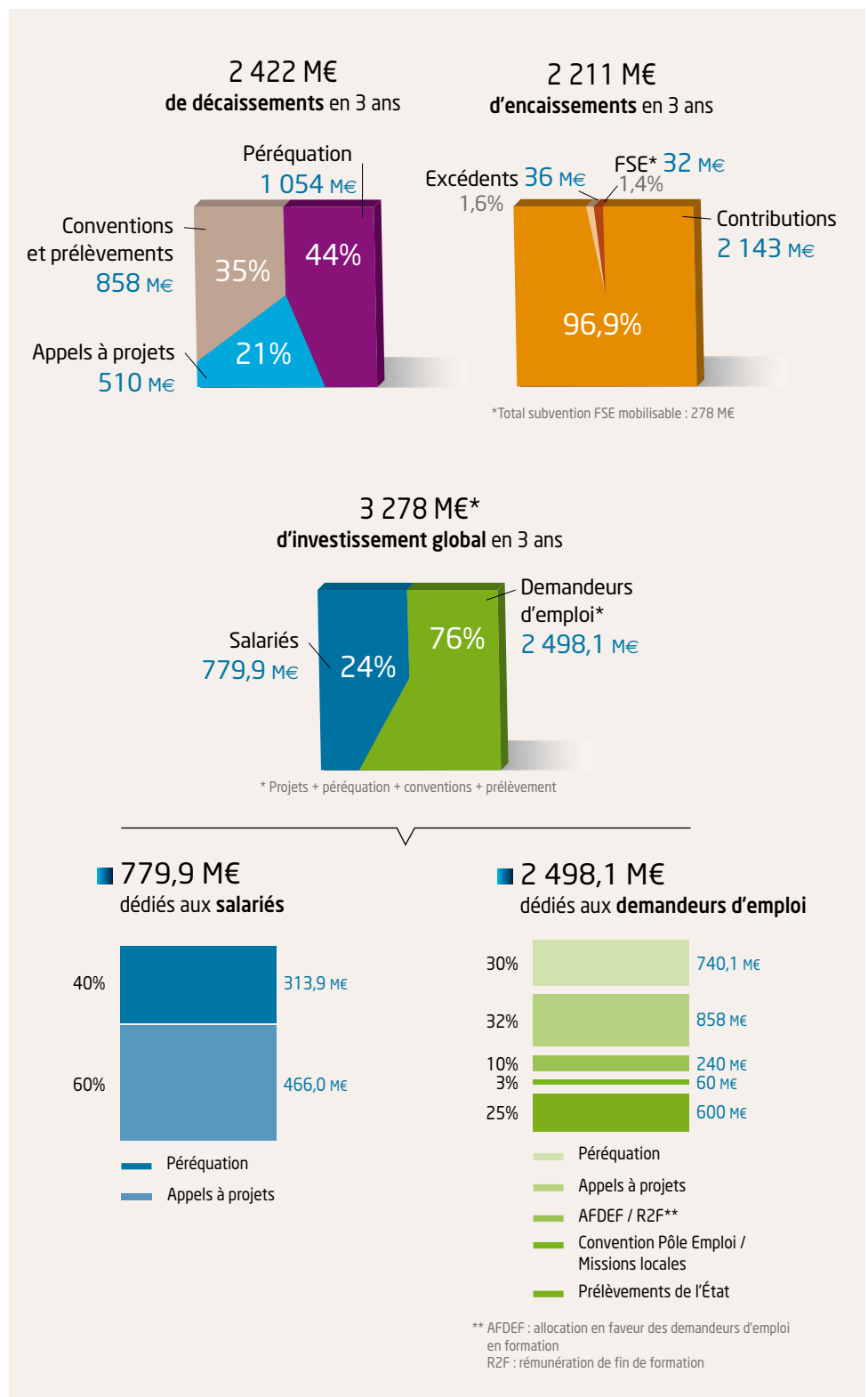
Axe 4

Projets territoriaux, interprofessionnels ou sectoriels

- Aucun appel à projets n'a été publié en 2012. La publication de l'appel à projets a été faite en 2010, les dossiers ont été instruits en 2011 et programmés sur 2011.

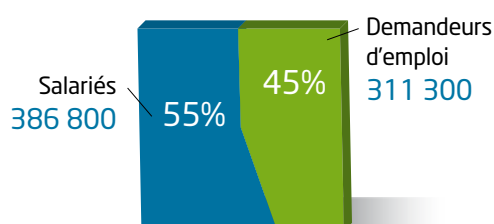
Le bilan de la convention cadre État-FPSPP 2010-2012

Le bilan de l'activité conduite de 2010 à 2012 s'inscrit dans les objectifs fixés : aussi bien en termes de mobilisation des ressources financières, que de montants investis et de personnes formées avec le soutien financier du FPSPP.

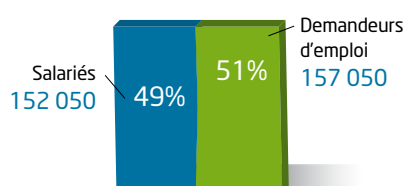


Zoom sur les bénéficiaires

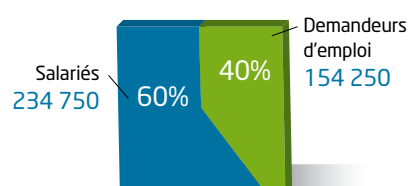
698 100 personnes formées en 3 ans
(péréquation et appels à projets) **avec le soutien du FPSPP**



■ 309 100 personnes formées
en 3 ans **au titre de la péréquation**



■ 389 000 personnes formées
en 3 ans **au titre des appels à projets**



Profil des bénéficiaires des appels à projets

- 47% de niveau V et infra V
- 31% de femmes
- 23% de jeunes (moins de 30 ans)
- 30% de seniors (45 ans et plus)
- 45% de salariés issus de TPE/PME

Appels à projets : 4 ans d'investissement !

	2010	2011	2012	2013
Programmation	100			
Réalisation	20	70	10	
Contrôle / paiement		20	70	10

En moyenne, un appel à projets se déroule sur 4 ans : un cycle type de mise en œuvre nécessaire à une bonne exécution des projets.

Au total, 439 dossiers projets sont gérés par le Fonds Paritaire en 2013 et au titre des exercices précédents.

2013-2015 : la convention cadre État-FPSPP du 12 février 2013



Les organisations représentatives d'employeurs et de salariés souhaitent que l'affectation des ressources du FPSPP contribue prioritairement au financement des actions de formation correspondant, pour les trois années à venir, aux objectifs suivants :

- *favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ;*
- *renforcer le maintien et l'évolution dans l'emploi des salariés les plus fragilisés ;*
- *sécuriser les salariés et les demandeurs d'emploi confrontés à des mutations économiques et dans le cadre de transitions et reconversions professionnelles.*



Les résultats présentés dans ce rapport d'activité témoignent de l'investissement particulièrement important des partenaires sociaux dans la gestion du Fonds Paritaire.

Les instances se sont réunies à 46 reprises en 2012 :

- 11 réunions de Conseil d'administration ;
- 3 réunions de Bureau ;
- 7 réunions de la Commission CIF ;
- 8 réunions de la Commission professionnalisation ;
- 17 réunions de la Commission sécurisation des parcours professionnels.

Par ailleurs le Fonds Paritaire a réuni les Présidents et Directeurs :

- de FONGECIF le 13 et le 14 septembre 2012 ;
- d'OPCA le 8 novembre 2012.

Il a organisé 12 réunions de directeurs de FONGECIF et 5 réunions de directeurs d'OPCA.

Le paritarisme à l'œuvre depuis plus de 40 ans s'exprime pleinement à travers l'activité du Fonds Paritaire. Cet investissement des partenaires sociaux est indispensable pour permettre au Fonds Paritaire de remplir les missions pour lesquelles il a été créé, notamment :

- favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ;
- renforcer le maintien et l'évolution dans l'emploi des salariés les plus fragiles ;
- sécuriser les salariés et les demandeurs d'emploi.

Ces missions exigent du temps, de la constance, de l'énergie, de la conviction : autant de qualités que les partenaires sociaux consacrent au quotidien au développement de la formation, au bénéfice de l'emploi, qu'il s'agisse de s'y maintenir ou d'y accéder.



11, rue Scribe 75009 Paris / Tél. : 01 81 69 01 40

accueil@fpspp.org / www.fpspp.org



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

**FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS
PROFESSIONNELS (FPSP)**

11, rue Scribe
75009 Paris

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

11, rue de Mogador
F-75009 PARIS
Téléphone +33 (0)1 42 601 606
Fax +33 (0)1 42 613 792
www.groupe-nsk.com

INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DE LA REGION
PARISIENNE ET PRES
LA COUR D'APPEL DE PARIS

SARL au capital de 201 040 €
RCS Paris B 391 857 760
Siret 391 857 760 00030
APE 6920Z



FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Siège social : 11, rue Scribe - 75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres du Conseil d'administration,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les Trésoriers. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 3 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau plan comptable des organismes collecteurs de la formation continue défini par le Règlement n° 2011-01 du 9 juin 2011.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3 de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux Organismes collecteurs de la formation continue.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 9 juillet 2013

Le Commissaire aux Comptes
NSK FIDUCIAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by a stylized 'P' and 'N'.

Philippe Nielsen

A handwritten signature in black ink, appearing as a stylized 'M' followed by a horizontal line.

Manuel Navarro

**Fonds Paritaire de Sécurisation
des Parcours Professionnels
F.P.S.P.P.**

Comptes Annuels - Exercice 2012

SOMMAIRE

BILAN

PAGES

BILAN ACTIF.....	1
BILAN PASSIF.....	2
DETAIL DU BILAN ACTIF.....	3 à 5
DETAIL DU BILAN PASSIF.....	6 à 7

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT.....	8
DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT.....	9 à 13

ANNEXES

ANNEXES.....	14 à 24
--------------	---------

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF	2012			2011
	Valeurs brutes	Amort. & provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	363 891,88	235 312,95	128 578,93	39 691,82
Immobilisations corporelles	1 073 277,99	502 441,18	570 836,81	724 571,57
Immobilisations financières	197 503,09	-	197 503,09	189 005,65
Total 1	1 634 672,96	737 754,13	896 918,83	953 269,04
ACTIF CIRCULANT				
<u>CREANCES D'EXPLOITATION</u>				
Adhérents et comptes rattachés	868 504 943,94	-	868 504 943,94	206 210 557,00
Subventions à recevoir	311 477 508,51	-	311 477 508,51	248 359 929,10
Créances fiscales	-	-	-	-
Autres créances	1 299 607,60	1 298 827,60	780,00	6 516,13
<u>COMPTES FINANCIERS</u>				
Valeurs mobilières de placement	34 422 671,04	-	34 422 671,04	57 736 302,84
Disponibilités	1 846 163,12	-	1 846 163,12	730 985,94
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	49 792,02	-	49 792,02	35 679,57
Total 2	1 217 600 686,23	1 298 827,60	1 216 301 858,63	513 079 970,58
TOTAL GENERAL	1 219 235 359,19	2 036 581,73	1 217 198 777,46	514 033 239,62
ENGAGEMENTS RECUS			-	669 367 850

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2012

PASSIF	2012	2011
FONDS ASSOCIATIF		
Réserves EFF	-	-
Report à nouveau	41 328 024,36	-404 648 439,67
Résultat de l'exercice	280 027 541,31	-
Subvention d'investissement	-	-
Total 1	321 355 565,67	-404 648 439,67
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges de formation	723 092 183,52	549 346 770,00
Provisions pour autres risques et charges	9 538 456,96	415 504,67
Total 2	732 630 640,48	549 762 274,67
DETTES		
<u>DETTES FINANCIERES</u>		
Concours bancaires	538,27	-
<u>DETTES D'EXPLOITATION</u>		
Adhérents et comptes rattachés	161 305 027,21	67 875 125,81
Dettes fournisseurs	1 254 514,92	515 396,23
Dettes fiscales et sociales	652 490,91	528 882,58
Autres dettes	-	300 000 000,00
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Produits constatés d'avance	-	-
Total 3	163 212 571,31	368 919 404,62
TOTAL GENERAL	1 217 198 777,46	514 033 239,62
ENGAGEMENTS DONNES	-	388 231 682

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

1 634 672,96

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

363 891,88

- Logiciels.....	363 891,88
- Immobilisations en cours.....	-

TOTAL 363 891,88

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1 073 277,99

- Agencements, Aménagements & installation.....	491 240,02
- Autres Immobilisations Corporelles.....	265 379,08
- Mobilier de bureau.....	316 658,89
- Avances et acomptes versées.....	-

TOTAL 1 073 277,99

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

197 503,09

- Dépôts de garantie versés.....	197 503,09
----------------------------------	------------

TOTAL 197 503,09

ACTIF CIRCULANT

1 217 600 686,23

ADHERENTS ET COMPTES RATTACHES

868 504 943,94

- Contribution FPSPP à recevoir.....	865 000 000,00
- Excédents financiers à recevoir.....	1 974 406,94
- Cotisations FONGECIF à recevoir.....	1 530 537,00

TOTAL 868 504 943,94

SUBVENTIONS A RECEVOIR

311 477 508,51

SUBVENTIONS A RECEVOIR FSE

- Accord ETAT-FUP / 2009.....	16 389 906,00
- Accord ETAT-FPSPP / 2010.....	89 875 847,51
- Accord ETAT-FPSPP / 2011.....	107 257 852,00
- Accord ETAT-FPSPP / 2012.....	95 832 003,00
- Assistance Technique / 2011.....	1 071 900,00
- Assistance Technique / 2012.....	1 050 000,00

TOTAL 311 477 508,51

AUTRES CREANCES		1 299 607,60
- Avances versées aux CFA.....	1 298 827,60 *	
- Autres créances.....	780,00	
	TOTAL	1 299 607,60

* Montant provisionné à 100%

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		34 422 671,04
--	--	----------------------

CF annexe détaillée des placements page suivante

DISPONIBILITES		1 846 163,12
- BRED fonctionnement.....	1 005 680,79	
- BNP	699 562,27	
- CREDIT AGRICOLE.....	138 286,61	
- BRED.....	233,18	
- SOCIETE GENERALE	2 400,27	
	TOTAL	1 846 163,12

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		49 792,02
- Locations mobilières.....	1 273,74	
- Maintenance.....	19 680,42	
- Assurances.....	2 493,59	
- Abonnements documentation.....	4 559,15	
- Réunions, séminaires.....	1 785,12	
- Tickets restaurant.....	20 000,00	
	TOTAL	49 792,02

DETAIL DU PORTEFEUILLE

TITRES	NOMBRE de titres	VALEUR d'achat	VALEUR au 31.12.12	+ VALUES latentes	- VALUES latentes	PROVISIONS
<i>Total Fonctionnement</i>		9 426 858,36	9 430 334,87	3 476,51		
NATEXIS Cash euribor	227,58	9 426 858,36	9 430 334,87	3 476,51		
<i>Total Activité</i>		24 995 812,68	25 023 667,62	27 854,94		
SEQUIN SLE	25,00	260 210,50	260 210,50	-	-	-
NATEXIS Cash euribor	4,11	170 289,92	170 307,92	18,00	-	-
FONSICAV	70,00	302 913,68	303 076,20	162,52	-	-
BNP Cash invest FCP P	458,00	1 030 201,75	1 053 244,00	23 042,25	-	-
BNP Cash invest FCP I	33,00	1 883 439,01	1 883 441,00	1,99	-	-
BNP Déposit FCP P	207,00	20 841 227,82	20 845 778,00	4 550,18	-	-
BNP Déposit FCP I	500,00	507 530,00	507 610,00	80,00	-	-
TOTAL GENERAL	1 297,11	34 422 671,04	34 454 002,49	31 331,45	-	-

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF

FONDS ASSOCIATIF

321 355 565,67

REPORTS A NOUVEAU

41 328 024,36

- Repport à nouveau..... 41 328 024,36

TOTAL 41 328 024,36

RESULTAT

280 027 541,31

- Résultat de l'exercice..... 280 027 541,31

TOTAL 280 027 541,31

PROVISIONS

732 630 640,48

POUR CHARGES DE FORMATION

723 092 183,52

AU TITRE DES APPELS A PROJETS

- Accord ETAT-FUP 2009..... -

- Accord ETAT-FPSPP 2010..... 84 838 716,52

- Accord ETAT-FPSPP 2011..... 189 766 926,00

- Accord ETAT-FPSPP 2012..... 245 203 047,00

TOTAL 519 808 689,52

AU TITRE DES FONDS RESERVES

- CDI..... 19 216 614,00

- Professionnalisation..... 184 066 880,00

TOTAL 203 283 494,00

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

9 538 456,96

- Provision pour Indemnités de Départ à la Retraite..... 538 456,96

- Provision pour risque subventions FSE..... 9 000 000,00

TOTAL 9 538 456,96

DETTES**163 212 571,31****CONCOURS BANCAIRES****538,27**

- TRESOR PUBLIC..... 538,27

TOTAL 538,27

ADHERENTS & COMPTES RATTACHES**161 305 027,21****CHARGES A PAYER AU TITRE DES APPELS A PROJETS**

- Accord ETAT-FUP 2009..... -

- Accord ETAT-FPSPP 2010..... 47 138 936,56

- Accord ETAT-FPSPP 2011..... 39 605 475,55

- Accord ETAT-FPSPP 2012..... 1 165 012,10

- Actions / pôle emploi: ARJ & R2F..... 47 474 477,00

- Financement DIF PORTABLES..... 2 022 782,00

- Chargés de Mission campagne 2012..... 6 899 580,00

TOTAL 144 306 263,21

CHARGES A PAYER AU TITRE DES FONDRES RESERVES

- CIF..... 11 504 282,00

- Professionnalisation..... 5 494 482,00

TOTAL 16 998 764,00

DETTES FOURNISSEURS**1 254 514,92**

- Fournisseurs de gestion..... 721 114,92

- Charges de gestion à payer 533 400,00

TOTAL 1 254 514,92

DETTES FISCALES & SOCIALES**652 490,91****DETTES SOCIALES**

- Dettes sur Congés payés & RTT..... 211 286,00

- Pôle emploi..... 127 386,00

- Caisses de Retraite..... 119 742,77

- Mutuelle & prévoyance..... 5 075,55

- Charges sociales sur Congés payés..... 105 643,00

- Autres charges de personnel..... 14 094,59

- Contribution FPC à payer..... 23 995,00

TOTAL 607 222,91

DETTES FISCALES

- Taxe sur les salaires..... 24 139,00

- Charges fiscales sur Congés payés..... 21 129,00

TOTAL 45 268,00

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2012

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	2012	2011
Subventions	83 319 219,00	230 665 385,25
Contributions des OPCA & OPACIF	865 000 000,00	661 322 269,64
Excedents financiers	1 974 406,94	2 384 618,72
Reversement Trésor Public	1 349 643,07	2 807 751,59
Reprises de provisions	597 938 149,42	95 070 774,46
Autres produits	-	-
PRODUITS D'ACTIVITE	1 549 581 418,43	992 250 799,66
Actions réalisées au titre de la Péréquation	306 962 366,00	415 736 759,00
Actions réalisées au titre des Appels à Projets	305 183 428,20	333 240 019,94
Actions de promotions & spécifiques	2 677 177,06	11 266 214,28
Actions réalisées dans le cadre de l'accord / Pôle emploi	131 634 808,05	108 508 704,22
Dotations aux provisions	519 928 479,00	541 154 839,94
Abondement au fonctionnement	4 684 811,60	4 563 241,15
Autres charges de formation	-	-
CHARGES D'ACTIVITE	1 271 071 069,91	1 414 469 778,53
RESULTAT D'ACTIVITE	278 510 348,52	-422 218 978,87
Produits de fonctionnement	7 235 298,51	7 063 499,59
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	7 235 298,51	7 063 499,59
Achats et charges externes	3 024 031,92	3 709 937,63
Impôts et taxes	359 573,51	296 136,70
Charges de personnel	3 512 952,53	2 806 531,65
Autres charges de gestion courante	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	360 769,67	322 428,94
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7 257 327,63	7 135 034,92
RESULTAT D'EXPLOITATION	278 488 319,40	-422 290 514,20
Produits financiers	1 160 497,59	5 520 751,88
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	1 160 497,59	5 520 751,88
Produits exceptionnels	379 504,32	5 671 620,61
Charges exceptionnelles	780,00	300 140 000,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	378 724,32	-294 468 379,39
RESULTAT DE L'EXERCICE	280 027 541,31	-711 238 141,71

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'ACTIVITE

1 549 581 418,43

SUBVENTIONS

83 319 219,00

- Subventions FSE.....	83 319 219,00
TOTAL	83 319 219,00

CONTRIBUTIONS DES OPCA & OPACIF

865 000 000,00

- Contributions OPCA.....	750 000 000,00
- Contributions OPACIF.....	115 000 000,00
TOTAL	865 000 000,00

EXCEDENTS FINANCIERS

1 974 406,94

- Au titre de la Professionnalisation.....	-
- Au titre du CIF.....	1 974 406,94
TOTAL	1 974 406,94

REVERSEMENTS TRESOR PUBLIC

1 349 643,07

- Reversements Trésor Public.....	1 349 643,07
TOTAL	1 349 643,07

REPRISES PROVISIONS FORMATIONS

597 938 149,42

AU TITRE DES APPELS A PROJETS

- Accord ETAT-FUP 2009.....	10 112 375,00
- Accord ETAT-FPSPP 2010.....	122 302 429,48
- Accord ETAT-FPSPP 2011.....	142 157 123,00
- Chargés de mission campagne 2011.....	169 200,00
TOTAL	274 741 127,48

AU TITRE DES FONDS RESERVES

- CDI.....	68 289 555,00
- Professionnalisation.....	254 532 076,00
TOTAL	322 821 631,00

AUTRES

- Avances versées aux CFA.....	375 390,94
TOTAL	375 390,94

AUTRES PRODUITS

CHARGES D'ACTIVITE

1 271 071 069,91

ACTIONS REALISEES AU TITRE DE LA PEREQUATION

306 962 366,00

- CDI.....	68 289 555,00
- Professionnalisation.....	235 602 761,00
- DIF portables.....	3 070 050,00
TOTAL	306 962 366,00

ACTIONS REALISEES AU TITRE DES APPELS A PROJET

305 183 428,20

ACTIONS	2009	2010	2011	2012	TOTAL
3.1	1 041 227,54				1 041 227,54
3.2	250 498,53				250 498,53
3.4	11 830 364,48				11 830 364,48
P de PRO	1 431 352,09				1 431 352,09
CRP CTP		38 538 773,86	25 244 480,98	8 448 813,80	72 232 068,64
CRP DOM			1 213 054,01		1 213 054,01
CP PRO		2 601 234,48	15 541 546,47	2 081 269,00	20 224 049,95
CP CIF		5 988 286,87	2 328 629,69		8 316 916,56
SOCLE PRO		12 458 534,56	24 712 085,27		37 170 619,83
SOCLE CIF		5 280 028,75			5 280 028,75
CSP			32 214,84	29 543 068,76	29 575 283,60
CAR		56 079,99	294 814,73		350 894,72
Territoire PRO				2 532 804,28	2 532 804,28
Territoire CIF				107 683,58	107 683,58
POEC			765 139,37	16 441 248,50	17 206 387,87
POEI				4 806 000,65	4 806 000,65
CIF CDD		22 007 018,98	12 344 644,15	11 836 236,26	46 187 899,39
Public cible		23 623 602,78	9 786 832,16		33 410 434,94
PRO DOM			1 076 275,03	318 503,76	1 394 778,79
CDM			169 200,00	10 451 880,00	10 621 080,00
Total	14 555 451,64	110 555 570,27	93 510 927,70	86 569 520,59	305 183 428,20

ACTIONS DE PROMOTION & SPECIFIQUES

2 677 177,06

- Séminaires.....	101 739,52
- Honoraires / CSF.....	654 174,34
- Etudes.....	1 521 263,20
- Actions de promotion.....	400 000,00
TOTAL	2 677 177,06

ACTIONS REALISEES / ACCORD POLE EMPLOI		131 634 808,05
- Rémunération de Fin de Formation.....	92 134 808,05	
- Accompagnement Renforcé des Jeunes.....	20 000 000,00	
- Accompagnement Des Jeunes Demandeurs D'Emploi.....	19 500 000,00	
TOTAL	131 634 808,05	
DOTATIONS AUX PROVISIONS		519 928 479,00
AU TITRE DES APPELS A PROJETS		
- Accord ETAT-FUP 2012.....	245 203 047,00	
TOTAL	245 203 047,00	
AU TITRE DES FONDS RESERVES		
- CDI.....	73 999 998,00	
- Professionnalisation.....	191 725 434,00	
TOTAL	265 725 432,00	
AUTRES		
- Subventions FSE.....	9 000 000,00	
TOTAL	9 000 000,00	
ABONDEMENT AU FONCTIONNEMENT		4 684 811,60
- Abondement au fonctionnement.....	4 684 811,60	
TOTAL	4 684 811,60	
PRODUITS FONCTIONNEMENT		7 235 298,51
SUBVENTIONS		1 050 000,00
- Subventions FSE.....	1 050 000,00	
TOTAL	1 050 000,00	
ABONDEMENT AU FONCTIONNEMENT		4 684 811,60
- Abondement au fonctionnement.....	4 684 811,60	
TOTAL	4 684 811,60	
COTISATIONS FONGECIF		1 500 000,00
- CDI.....	1 215 000,00	
- CDD.....	285 000,00	
TOTAL	1 500 000,00	

AUTRES PRODUITS**486,91**

- Transferts de charges.....	486,91
TOTAL	486,91

CHARGES FONCTIONNEMENT**7 257 327,63****ACHATS & CHARGES EXTERNES****3 024 031,92**

- Fournitures non stockables.....	11 584,04
- Fournitures entretien & petit équipement.....	15 168,13
- Fournitures de bureau.....	22 995,16
- Sous traitance édition.....	21 548,34
- Sous traitance informatique.....	15 039,78
- Locations immobilières.....	898 868,74
- Charges locatives.....	243 518,57
- Locations mobilières.....	98 664,77
- Hébergement site.....	70 242,68
- Entretien, réparation & maintenances.....	131 776,04
- Assurances.....	12 583,62
- Documentations.....	41 244,75
- Personnel extérieur.....	53 280,05
- Formation du personnel.....	20 449,59
- Divers, cadeaux.....	1 090,00
- Honoraires.....	527 370,04
- Catalogues et imprimés.....	527,15
- Relations presse, communication.....	14 950,00
- Voyages et déplacements.....	285 902,25
- Frais de mission et réception.....	448 322,67
- Frais postaux & communication.....	84 108,09
- Services bancaire.....	4 797,46
TOTAL	3 024 031,92

IMPOTS ET TAXES**359 573,51**

- Taxe sur les salaires.....	244 139,00
- Charges fiscales / congés payés.....	5 252,00
- Participation FPC.....	23 995,00
- Taxes sur les bureaux.....	30 557,35
- Taxes Foncière.....	53 898,76
- Autres impôts.....	1 731,40
TOTAL	359 573,51

CHARGES DE PERSONNEL**3 512 952,53**

- Rémunérations.....	2 299 122,85
- Charges sociales.....	1 122 313,32
- Autres charges de personnel.....	91 516,36
TOTAL	3 512 952,53

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

-

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**360 769,67**

- Dotations aux amortissements incorporels.....	55 363,97
- Dotations aux amortissements corporels.....	182 453,41
- Dotations aux provisions.....	122 952,29
TOTAL	360 769,67

EXCEPTIONNEL**378 724,32****PRODUITS EXCEPTIONNELS****379 504,32**

- Produits de cession des biens immobilisés.....	780,00
- Contributions reçues au titre des années antérieures.....	289 795,00
- Remboursement fonds versés / péréquation.....	88 929,32
TOTAL	379 504,32

CHARGES EXCEPTIONNELLES**780,00**

-Valeur nette comptable des biens cédés.....	780,00
TOTAL	780,00

ANNEXES

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de 1 217 198 777,46 d'euros et au Compte de Résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat positif de 280 027 541,31 d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 NOUVEAU PLAN COMPTABLE

Les comptes annuels des OPCA et du FPSPP sont établis à compter du 1 janvier 2012 sur la base des dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2011 portant homologation du Règlement n°2011-01 du 9 juin 2011.

NOTE 2 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable applicable aux Organismes Paritaires Collecteurs de la Formation Professionnelle Continue défini par le Règlement n°2011-01 du 9 juin 2011, homologué par l'Arrêté du 27 décembre 2011.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de bases suivantes:

- ➡ continuité de l'exploitation,
- ➡ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des éléments évoqués dans la note 3.
- ➡ indépendance des exercices.

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes:

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations.

Les principales durées de vie retenues sont:

- | | |
|---|------------|
| ➡ logiciels | 2 ans |
| ➡ agencementst , aménagements & installations | 5 à 10 ans |
| ➡ matériel de bureau et matériel informatique | 3 ans |
| ➡ mobilier de bureau | 5 ans |

2.2 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de perte probable.

2.3 REGLES DE RATTACHEMENT DES RESSOURCES DU FPSPP

Conformément à l'article L.6332-19 du Code du Travail, les ressources du fonds proviennent essentiellement de deux sources:

- un prélèvement sur l'ensemble des sommes dues au titre de l'obligation légale de la formation professionnelle des entreprises, dont le taux est fixé annuellement entre 5% et 13% par arrêté ministériel.
Ce prélèvement est versé par l'intermédiaire des OPCA.
- les excédents de trésorerie des OPCA-professionnalisation et OPACIF, correspondant aux sommes dont ils disposent en fin d'année et dépassant le tiers de leurs charges de l'exercice clos.

De plus, le FPSPP reçoit une contribution des FONGECIF et du FAF TT dont le taux de collecte est déterminé par décision du Conseil d'administration du FPSPP en application de l'article 164 de l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2009.

Enfin, le FPSPP reçoit également le montant des sommes versées au Trésor public par les employeurs.

Les sommes versées par les OPCA dans le cadre de l'obligation légale conformément à l'article L.6332-19 du code du travail ou en application de l'article 164 de l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2009 sont comptabilisées en produit de l'exercice civil au titre duquel la participation légale est due à l'OPCA.

En revanche, les sommes versées par l'intermédiaire des OPCA sur des versements volontaires des employeurs ou par le Trésor public sont comptabilisées lors de leur encaissement.

2.4 REGLES DE RATTACHEMENT DES SUBVENTIONS

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions de financement entre le FPSPP et les Organismes financeurs (FSE.....) sont rattachées à l'exercice:

- ➡ lorsque la condition suspensive est levée: à hauteur de l'aide attribuée
- ➡ lorsque la condition suspensive n'est pas levée: à hauteur des réalisations constatées à la clôture de l'exercice, et en fonction des caractéristiques spécifiques à chaque convention de financement.

2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les Valeurs Mobilières de Placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur liquidative d'ensemble est inférieure au coût d'acquisition.

2.6 PROVISIONS

Provisions au titre des appels à projets

Les subventions attribuées dans le cadre d'appels à projets relatifs à des actions de formation en cours restant à dispenser, dont la condition de prise en charge financière du FPSPP dépend de la réalisation de la formation, font l'objet d'une provision dès lors que la condition suspensive est levée.

Provisions au titre des fonds réservés

La notification de l'attribution d'une enveloppe de fonds réservés à l'OPCA constitue une provision. Cette provision est ajustée lors de l'arrêté des comptes annuels en fonction des besoins de couverture justifiés au cours de l'exercice.

Provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont inscrits dans les comptes du FPSPP. Ces indemnités ont été valorisées sur la base des dispositions légales, et en fonction des hypothèses suivantes:

- Départ volontaire du salarié
- Age de départ à la retraite des bénéficiaires à 65 ans
- Taux d'actualisation de 3%
- Taux moyen de progression des salaires de 2%
- Probabilité de présence des salariés à la date de départ à la retraite évaluée en fonction d'un taux de "Turn Over" et des tables de mortalité (TG F 05 & TG H 05)

2.7 REGLES DE RATTACHEMENT DES ACTIONS LIEES AUX APPELS A PROJETS

Les actions liées aux appels à projets réalisées et non encore comptabilisées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en charges à payer sur la base des décaissements constatés au 31 mars 2013.

NOTE 3 : CHANGEMENTS DE METHODE, D'ESTIMATION ET DE PRESENTATION

3.1 IMPACTS LIES A LA PREMIERE APPLICATION DU NOUVEAU PLAN COMPTABLE

Fonds réservés mentionnés en engagements hors bilan

Les fonds réservés, couverts et non couverts par les réserves, sont comptabilisés en provisions en contrepartie d'une diminution des fonds propres.

Le montant des fonds réservés retenu tient compte des décisions du Conseil d'administration du FPSPP jusqu'au 16 avril 2013.

Ressources du FPSPP

Les nouvelles règles comptables visent à comptabiliser en produits l'ensemble des sommes collectées sur l'exercice au titre duquel les fonds sont dus.

Ainsi, les sommes qui ont été recueillies dans le cadre:

- du prélèvement dues au titre de l'obligation légale de formation professionnelle des entreprises
- des excédents de trésorerie des OPCA-professionnalisation et OPACIF
- de la contribution des FONGECIF et du FAF-TT

et non comptabilisées au 31 décembre 2011 sont comptabilisées au 1 er janvier 2012 en produits à recevoir en contrepartie d'une augmentation des fonds propres.

Tableau récapitulatif des impacts liés à la première application sur les Reports A Nouveau

MOUVEMENTS SUR LES REPORTS A NOUVEAU	MONTANTS
REPORTS A NOUVEAU AU 1 er JANVIER 2012	-404 648 439,67
IMPACTS LIES A LA PREMIERE APPLICATION DU NOUVEAU PLAN COMPTABLE	
AUGMENTATION DES REPORTS A NOUVEAU	
Prélèvement / obligation légale de formation	681 559 840,64
Excédents de trésorerie	21 269 200,94
Contribution des FONGECIF et du FAF-TT	1 494 115,45
TOTAL DES AUGMENTATIONS	704 323 157,03
DIMINUTION DES REPORTS A NOUVEAU	
Fonds réservés	258 346 693,00
TOTAL DES DIMINUTIONS	258 346 693,00
IMPACT NET SUR LES REPORTS A NOUVEAU	445 976 464,03
REPORTS A NOUVEAU AU 31 DECEMBRE 2012	41 328 024,36

3.2 PRESENTATION DES COMPTES PRO FORMA

ACTIF	AU 31.12.12	AU 31.12.11	Retraitements	PRO FORMA 31.12.11
Actif immobilisés	896 919	953 269	-	953 269
Adhérents & cpts rattachés	868 504 944	206 210 557	702 500 000	908 710 557
Subventions à recevoir	311 477 509	248 359 929	111 262 797	359 622 726
Autres créances	780	6 516	-	6 516
Comptes financiers	36 268 834	58 467 289	-	58 467 289
Comptes de régularisation	49 792	35 680	-	35 680
Total ACTIF	1 217 198 777	514 033 240	813 762 797	1 327 796 037

PASSIF	AU 31.12.12	AU 31.12.11	Retraitements	PRO FORMA 31.12.11
Situation nette	321 354 565	-404 648 440	554 401 561	149 753 121
Provisions / risques & chg	732 630 640	549 762 275	259 361 236	809 123 511
Dettes financières	538	-	-	-
Dettes d'exploitation	163 212 033	368 919 405	-	368 919 405
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Total PASSIF	1 217 197 777	514 033 240	813 762 797	1 327 796 037

COMPTES DE RESULTAT	AU 31.12.12	AU 31.12.11	Retraitements	PRO FORMA 31.12.11
Produits d'activité	1 549 581 418	992 250 800	634 276 268	1 626 527 068
Charges d'activité	1 271 071 070	1 414 469 779	51 205 547	1 465 675 326
Résultat d'activité	278 510 349	-422 218 979	583 070 721	160 851 742
Produits de fonctionnement	7 235 299	7 063 500	-	7 063 500
Charges de fonctionnement	7 257 328	7 135 035	-	7 135 035
Résultat d'exploitation	278 488 319	-422 290 514	583 070 721	160 780 207
Résultat financier	1 160 498	5 520 752	-	5 520 752
Résultat exceptionnel	378 724	-294 468 379	-	-294 468 379
Résultat de l'exercice	280 027 541	-711 238 142	583 070 721	-128 167 421

NOTE 4 : NOTES SUR LE BILAN

4.1 ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions mises au R	Valeur brute fin exercice
INCORPORELLES				
Logiciels	219 641	144 251		363 892
Logiciels en cours	-	-	-	-
TOTAL 1	219 641	144 251	-	363 892
CORPORELLES				
AAI	491 240	-	-	491 240
Autres imm corporelles	245 502	21 415	1 537	265 380
Mobilier	308 575	8 084	-	316 659
Avances & acomptes	-	-	-	-
TOTAL 2	1 045 317	29 499	1 537	1 073 279
FINANCIERES				
Dépôts & cautionnement	189 006	8 497	-	197 503
TOTAL 3	189 006	8 497	-	197 503
TOTAL GENERAL	1 453 963	182 247	1 537	1 634 673

4.2 AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur brute fin exercice
INCORPORELLES				
Logiciels	179 949	55 364	-	235 313
TOTAL 1	179 949	55 364	-	235 313
CORPORELLES				
AAI	95 315	51 222	-	146 537
Autres immo corporelles	122 777	72 934	757	194 954
Mobilier	102 653	58 297	-	160 950
TOTAL 2	320 745	182 453	757	502 441
TOTAL GENERAL	500 694	237 817	757	737 754

4.3 ECHEANCE DES CREANCES

ECHEANCE DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Adhérents & comptes rattachés	868 504 944	868 504 944	-
Subventions à recevoir	311 477 509	311 477 509	-
Créances fiscales & sociales	-	-	-
Autres créances	1 299 608	780	1 298 828
Charges constatées d'avance	49 792	49 792	-
TOTAL	1 181 331 853	1 180 033 025	1 298 828

4.4 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

PRODUITS A RECEVOIR	2012	2011	VARIATIONS	
			Montant	%
Contributions à recevoir	865 000 000	8 394 532	856 605 468	N.A
Excédents financiers à recevoir	1 974 407		1 974 407	N.A
Cotisations FONGECIF à recevoir	1 530 537	5 872	1 524 665	N.A
Subventions à recevoir	311 477 509	248 359 929	63 117 580	25,41%
TOTAL	1 179 982 452	256 760 333	923 222 119	N.A

Charges Constatées d'Avance	2012	2011	VARIATIONS	
			Montant	%
Stock tickets restaurant	20 000	29 275	-9 275	-31,68%
Divers	5 954	6 405	-451	-7,04%
Maintenance	21 345	-	21 345	N.A
Assurances	2 493	-	2 493	N.A
TOTAL	49 792	35 680	14 112	N.A

4.5 PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS	Début exercice	Dotations exercice	Reprises de l'exercice		Fin exercice
			utilisées	non utilisées	
	(1)			(2)	
FORMATION					
Charges de format°					
AAP / 2009	10 112 375	-	10 112 375	-	-
AAP/ 2010	207 141 146	-	122 302 429	-	84 838 716
AAP/ 2011	332 093 249	-	142 326 323	-	189 766 926
AAP/ 2012	-	245 203 047	0	-	245 203 047
Fonds réservés / CDI	18 579 673	73 999 998	68 289 555	5 073 502	19 216 614
Fonds réservés / PRO	246 873 522	191 725 434	254 532 076		184 066 880
Total 1	814 799 965	510 928 479	597 562 758	5 073 502	723 092 183
Subventions					
Risque de versement	-	9 000 000	-	-	9 000 000
Total 2	-	9 000 000	-	-	9 000 000
TOTAL FORMATION	814 799 965	519 928 479	597 562 758	5 073 502	732 092 183
FONCTIONNEMENT					
PIDR	415 505	122 952	-	-	538 457
TOTAL FONCTIONNEMENT	415 505	122 952	-	-	538 457
TOTAL GENERAL	815 215 470	520 051 431	597 562 758	5 073 502	732 630 640

(1) Les provisions suivantes sont issues des changements de méthode:

* provisions pour fonds réservés 265 453 195 euros

(2) Les reprises de provisions ont été constatées par les reports à nouveau

4.6 ECHEANCE DES DETTES

ECHEANCE DES DETTES	Montant brut	Un an au plus	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Adhérents & comptes rattachés	161 305 027	161 305 027	-	-
Dettes fournisseurs	1 254 515	1 254 515	-	-
Dettes fiscales & sociales	652 491	652 491	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL	163 212 033	163 212 033	-	-

4.7 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

CHARGES A PAYER	2012	2011	VARIATIONS	
			Montant	%
Dettes fournisseurs & cpts rattachés				
Appels à projets	144 306 263	67 875 126	76 431 137	N.A
Fonds réservés	16 998 764	-	16 998 764	N.A
Prélèvement de l'Etat- Article 207	-	300 000 000	-300 000 000	N.A
Fourn gestion- factures N parvenues	533 400	187 947	345 453	N.A
Total 1	161 838 427	368 063 073	-206 224 646	N.A
Dettes fiscales				
Charges fiscales / congés payés	21 129	15 877	5 252	N.A
Total 2	21 129	15 877	5 252	N.A
Dettes sociales				
Dettes / congés payés	211 286	158 770	52 516	N.A
Charges sociales / congés payés	105 643	79 385	26 258	N.A
Total 3	316 929	238 155	78 774	N.A
TOTAL GENERAL	162 176 485	368 317 105	-206 140 620	N.A

Produits Constatées d'Avance	2012	2011	VARIATIONS	
			Montant	%
Produits de gestion	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS

Conformément aux dispositions de l'Article 20 de la loi n°2005-586 du 16 mai 2006, il est précisé qu'aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice 2012 aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés.

5.2 INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions de l'Article R 123.198 modifié par le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice se présente ainsi:

- au titre du contrôle légal des comptes:	73 554,00 euros TTC
- au titre des conseils et prestations définies par l'article L.822.11:	12 940,72 euros TTC

DETAILS DES PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2012

<i>Produit de Fonctionnement</i>	<i>BUDGET 2012</i>	<i>Réalisés au 31/12/2012</i>	<i>Réal./Budg.</i>
<u>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>7 610 500,00</u>	<u>7 258 108,63</u>	<u>95%</u>
- Cotisations OPACIF	1 450 000,00	1 500 000,00	
- Produits Financiers	10 000,00	22 029,13	
- Autres Produits (Reprise, transfert charges,)	0,00	1 266,91	
- FSE- Assistance technique	750 000,00	1 050 000,00	
- Abondement du Fonds de Péréquation	5 400 500,00	4 684 812,59	
<u>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>7 610 500,00</u>	<u>7 258 108,63</u>	
Charges de Fonctionnement			
<i>Charges de Fonctionnement</i>	<i>BUDGET 2012</i>	<i>Réalisés au 31/12/2012</i>	<i>Réal./Budg.</i>
<u>ACHATS</u>	<u>70 000,00</u>	<u>49 747,33</u>	<u>71%</u>
- Petit Matériel & Fournitures et EDF	70 000,00	49 747,33	
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>1 435 000,00</u>	<u>1 504 210,08</u>	<u>105%</u>
- Sous-traitance	25 000,00	34 611,13	
- Location immobilière & Charges	1 100 000,00	1 142 387,31	
- Autres Locations (Hébergement Site+Appilcat° TSE + Balance+Ala	150 000,00	168 907,45	
- Assurances	13 000,00	12 583,62	
- Entretien & Maintenance	125 000,00	131 776,04	
- Documentations, Semin.Colloques, Etudes	22 000,00	13 944,53	
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>738 500,00</u>	<u>668 609,14</u>	<u>91%</u>
- Personnel Interimaire	70 000,00	53 280,05	
- Honoraires	300 000,00	299 027,71	
- Voyages, Déplacements	90 000,00	91 077,76	
- Missions , Réceptions	80 000,00	99 301,33	
- Affranchissements ,Routage & téléphone	65 000,00	84 108,09	
- Formation	20 000,00	20 449,59	
- Frais d'informations, Publications (Séminaires)	110 000,00	15 477,15	
- Services bancaires et Pourboires	3 500,00	5 887,46	
<u>IMPÔTS ET TAXES</u>	<u>376 000,00</u>	<u>359 573,51</u>	<u>96%</u>
- Taxe sur les salaires + Charges fiscales / Congés Payés	260 000,00	249 391,00	
- Autres Taxes	-	1 731,40	
- Contribut° à la Formation Prof.Continue	31 000,00	23 995,00	
- Impôts locaux et Taxe / bureaux	85 000,00	84 456,11	
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	<u>3 624 000,00</u>	<u>3 512 952,53</u>	<u>97%</u>
- Appointements, Indemnités et provision C.P.	2 400 000,00	2 299 122,85	
- Charges sociales et autres charges+ provisions	1 224 000,00	1 175 029,68	
- Abondements PEE	-	38 800,00	
<u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</u>	<u>330 000,00</u>	<u>361 549,67</u>	<u>110%</u>
- Immobilisations Corporelles & Incorporelles	265 000,00	238 597,38	
- Provision pour Risques / IFC	65 000,00	122 952,29	
<u>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>6 573 500,00</u>	<u>6 456 642,26</u>	<u>98%</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>801 466,37</u>	

DETAILS DES PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2012

BUDGET SPECIFIQUE " Animation du Réseau "			
NATURE DES CHARGES	BUDGET 2012	Réalisés au 31/12/2012	Réal./Budg.
1- Abonnements Divers (Presses+Internet)	50 000,00	41 005,19	
2- Intervention Préstataires	377 000,00	216 614,35	
3- Frais de déplacements	194 000,00	194 825,49	
4- Frais de séminaires et séjours	416 000,00	349 021,34	
TOTAL Charges	1 037 000,00	801 466,37	77%
TOTAL GENERAL DES CHARGES	7 610 500,00	7 258 108,63	95%
RESULTAT GENERAL		-	



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

**FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS
PROFESSIONNELS (FPSP)**

11, rue Scribe
75009 Paris

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

11, rue de Mogador
F-75009 PARIS
Téléphone +33 (0)1 42 601 606
Fax +33 (0)1 42 613 792

www.groupe-nsk.com

INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DE LA REGION
PARISIENNE ET PRES
LA COUR D'APPEL DE PARIS

SARL au capital de 201 040 €
RCS Paris B 391 857 760
Siret 391 857 760 00030
APE 6920Z



FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Siège social : 11, rue Scribe - 75009 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres du Conseil d'administration,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 9 juillet 2013

Le Commissaire aux Comptes

NSK FIDUCIAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Philippe Nielsen

A handwritten signature in black ink, appearing as a stylized, somewhat abstract scribble.

Manuel Navarro



**NOTE D'INFORMATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS AUPRES
D'UN ETABLISSEMENT DE CREDIT OU DE FORMATION**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

**FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS
PROFESSIONNELS (FPSPP)**

11, rue Scribe
75009 Paris

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

11, rue de Mogador
F-75009 PARIS
Téléphone +33 (0)1 42 601 606
Fax +33 (0)1 42 613 792

www.groupe-nsk.com

INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DE LA REGION
PARISIENNE ET PRES
LA COUR D'APPEL DE PARIS

SARL au capital de 201 040 €
RCS Paris B 391 857 760
Siret 391 857 760 00030
APE 6920Z



FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Siège social : 11, rue Scribe - 75009 Paris

Note d'information du Commissaire aux Comptes sur les fonctions exercées par les administrateurs auprès d'un établissement de crédit ou de formation
Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres du Conseil d'administration,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous portons à votre connaissance la liste des administrateurs qui exercent également au 31 décembre 2012, une fonction d'administrateur au sein d'un établissement de crédit ou d'un organisme de formation.

Les personnes et les établissements concernés sont :

ADMINISTRATEURS	ORGANISMES DE FORMATION OU ETABLISSEMENTS DE CREDIT
Bernard AMOROS	BANQUE POPULAIRE DES ALPES
Georges TISSIE	BRED - BANQUE POPULAIRE

Ces informations sont collectées à partir d'un questionnaire adressé aux administrateurs.

Fait à Paris, le 9 juillet 2013,

Le Commissaire aux Comptes
NSK FIDUCIAIRE



Philippe Nielsen



Manuel Navarro